

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 2 / 804 DRH/DE/2016

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'UN AGENT DE MAINTENANCE**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1^{er} kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant à titre transitoire le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Un (01) Agent de Maintenance, Echelle 01 ONEE-Branche Eau destiné à :

- AGENCE MIXTE SAFI-YOUSSOUFIA (AM2/5E) : 01 poste ;

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à Un (01) Poste. Seuls les candidats résidant dans la **préfecture de Marrakech ou dans les provinces El Haouz, Chichaoua, Essaouira, Safi, Youssoufia, El Kelaa Des Sraghnas, Rhamna** concourront pour le postes mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous

Diplôme	Spécialité
CQP, CFP, CSP	<ul style="list-style-type: none"> • Chaudronnerie • Construction métallique

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 18 ans au minimum et de moins de 30 ans à la date du 31/12/2015.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° **2 / 804** DRH/DE/2016).
- Un Curriculum Vitae (C.V.)
- Une Copie légalisée du diplôme de CQP, CFP ou CSP dans la spécialité à pourvoir.
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Une Copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (C.I.N.).

Article V: Les dossiers de candidatures qui seront pris en considération sont ceux qui ont été envoyés à partir de la date d'émission de la présente décision et reçus à la **Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau sise à BD MED V, ANGLE BADRE GUELIZ MARRAKECH – Maroc**, avant Le.....~~2.0 SEP. 2016~~.....(Dernier jour de dépôt). La date du bureau d'ordre de l'ONEE Branche Eau fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves suivantes :

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

Article VII : Modalités de déroulement du concours

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	4	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : La liste des candidats admis définitivement ainsi que ceux retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Le Directeur Général
Ali FASSI Fihri